

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1929

PRÉSIDIÉE PAR

M. GEORGES TEISSIER

PRÉSIDENT



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 36

MCM XXIX

INSTITUT.
1929. — 28



165909

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1929,

PRÉSIDÉE PAR

M. GEORGES TEISSIER

PRÉSIDENT

ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. le PRÉSIDENT annonçant les prix
décernés en 1929.

2° *Notice sur la vie et les travaux* de GUSTAVE ADOR, par
M. CH. LYON-CAEN, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE
DES
SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1929

DISCOURS

DE

M. GEORGES TEISSIER

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

D'après une tradition, fidèlement observée, votre Président commence toujours son discours, à la séance publique, par un adieu ému aux membres de l'Académie disparus au cours de l'année. J'ai le rare bonheur de pouvoir, aujourd'hui, déroger à ce pieux usage.

Lorsqu'en janvier dernier vous m'avez fait l'honneur, dont j'ai senti tout le prix, de m'appeler à diriger vos séances, j'avais émis le vœu de n'avoir, au cours de mon éphémère présidence, à prononcer l'éloge d'aucun d'entre

vous. Ce vœu, mes chers Confrères, grâce à votre unanime bonne volonté, s'est pleinement réalisé et l'Académie des Sciences morales et politiques n'a eu, en 1929, à déplorer la mort d'aucun de ses membres.

Cette année aurait donc été tout à fait heureuse si notre compagnie n'avait perdu deux de ses correspondants, MM. Georges Lyon et Maurice Hauriou.

Ancien élève de l'École normale supérieure et agrégé de philosophie, Georges Lyon, après un court passage dans l'enseignement secondaire, fut reçu docteur ès lettres en 1888 avec deux thèses très remarquées, dont l'une, *l'Idéalisme en Angleterre au XVIII^e siècle*, lui fit décerner le prix Montyon par l'Académie française.

On lui doit encore, entre autres écrits un *Code moral de l'expérience et de la sagesse*, une *Étude sur la philosophie de Hobbes, Enseignement et Religion* et l'édition de divers ouvrages philosophiques.

Il était maître de conférences à l'École normale lorsque son beau-père, Marcelin Berthelot, l'illustre savant, alors ministre des Affaires étrangères, l'appela auprès de lui au Quai d'Orsay en qualité de directeur du personnel et du secrétariat.

En 1902, il était nommé recteur de l'Académie de Lille. C'est dans ce poste, au cours de l'occupation allemande, qu'il donna des preuves éclatantes de ses rares qualités de caractère. Il parvint, malgré des difficultés de toute sorte, à maintenir ouverts les établissements confiés à sa garde. Il tint tête à l'envahisseur et paya de sa liberté son énergique attitude. Il avait rédigé le journal de cette période tragique et les feuillets de ce journal publiés

dans la *Revue des Deux Mondes* en 1919, nous montrent que cet éminent universitaire était en même temps un très courageux citoyen.

Le professeur Maurice Hauriou, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Toulouse, s'est éteint, lui aussi, au cours de cette année, après une longue et belle carrière entièrement consacrée à l'enseignement et à la science du droit dans laquelle il s'était acquis une autorité universellement reconnue.

Il avait publié de nombreux ouvrages dont certains, comme son *Précis de droit administratif et de droit public*, sont devenus classiques. Mais la partie la plus originale de son œuvre juridique se trouve très certainement dans ses remarquables notes du *Sirey*. Les Commentaires des décisions contentieuses du Conseil d'État qu'il a, pendant longtemps, donnés à ce recueil de jurisprudence sont de véritables chefs-d'œuvre du genre. De l'enchaînement de multiples décisions d'espèce il a tiré des généralisations et des théories qui ont grandement contribué au progrès du droit administratif en France. On peut dire de lui, sans aucune exagération, qu'il est un de ceux qui ont le plus fait pour concrétiser la jurisprudence du Conseil d'État en perpétuelle évolution pour s'adapter aux changements incessants qui surviennent tant dans l'organisation politique et administrative du pays que dans les besoins sociaux des collectivités.

Pour déplorable que soit la mort de maîtres comme Maurice Hauriou et comme Léon Duguit, son émule de Bordeaux, on n'a point à craindre de voir dépérir la science du droit dans ce pays tout imprégné de tradition

romaine et où les juristes ont été parmi les principaux artisans de notre unité nationale. Quelques-uns des nombreux ouvrages de droit, soumis à l'examen de l'Académie et dont elle a récompensé les auteurs, nous permettent d'espérer que les maîtres disparus auront des successeurs qui ne seront pas indignes d'eux.

Le prix Dupin aîné de 12000 francs, décerné cette année pour la première fois, pouvant, d'après la volonté de son fondateur M. du Hamel de Breuil, être partagé entre deux candidats, a permis de couronner deux juristes de grand mérite, tous deux professeurs à la faculté de droit de Paris, pour des ouvrages remarquables à des titres très différents.

Dans son livre intitulé *La règle morale dans les obligations civiles*, M. Georges Ripert s'est proposé de montrer, par le rapprochement de diverses dispositions légales empruntées à la matière des obligations et des contrats comme aussi par l'étude de l'interprétation jurisprudentielle de ces dispositions, que le droit, même dans sa partie la plus technique, reste commandé par la loi morale.

Celle-ci domine également la matière de la responsabilité et l'article 1382 du Code civil, en proclamant que toute faute oblige son auteur à réparer le dommage qu'il a causé, est le triomphe de l'idée morale.

Enfin les obligations naturelles fournissent à l'auteur une dernière démonstration, éclatante celle-là, de sa thèse. L'obligation naturelle n'est pas autre chose qu'un devoir impérieux de conscience. Le nombre de ces devoirs qui passent ainsi du domaine de la morale dans le domaine du droit augmente à mesure que la législation se per-

fectionne et c'est là un progrès certain de la civilisation.

Telle est la haute et consolante pensée qui se dégage du livre de M. Georges Ripert, écrit dans une langue élégante et imagée. La lecture en est véritablement attrayante et ce n'est point là, pour un livre de droit, un éloge banal.

La coutume de Paris qui était le type par excellence de nos anciennes coutumes et que nos vieux juristes considéraient comme le droit commun applicable en cas de silence des autres, a trouvé son historien en la personne de M. Olivier Martin. Celui-ci lui avait déjà consacré une série d'études préliminaires avant d'écrire le savant ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Histoire de la Coutume de la Prévôté et de la vicomté de Paris*. Cette œuvre considérable est digne du sujet traité. Elle comble une lacune de notre littérature juridique et elle jette une vive lumière sur notre droit coutumier dont la connaissance est indispensable à qui veut posséder à fond le droit moderne.

Le prix Kœnigswarter (1500 francs) a été attribué à M. André Toulemon, avocat à la Cour d'appel de Paris, pour son livre sur *Le progrès des institutions pénales*, dans lequel l'auteur trace un large tableau de l'évolution du droit criminel.

Après avoir constaté l'identité de toutes les législations primitives en matière répressive, il montre que les transformations de ces législations suivent une marche presque identique. Il distingue, dans l'histoire du droit pénal, trois grandes phases qui correspondent à des conceptions très différentes des motifs mêmes de la répression : la phase barbare dans laquelle la société laisse

à la victime ou à sa famille le soin d'obtenir réparation; c'est la période de la vengeance privée; — vient ensuite la phase de la vengeance publique; le pouvoir prend alors à son compte le soin de punir le fait condamnable et de le prévenir dans l'intérêt de la collectivité, mais sans se soucier aucunement de l'amélioration du coupable; — c'est enfin la phase moderne, scientifique et pénitentiaire.

M. Toulemon a fort bien dégagé les raisons de cette évolution : il a mis en lumière le rôle de la religion et du droit canon; puis, plus tard, le rôle des idées philosophiques et humanitaires; enfin l'intervention des idées scientifiques modernes relativement aux graves et redoutables problèmes que soulève la question de la responsabilité des délinquants.

Les disponibilités de la fondation Limantour nous ont permis, cette année, de décerner : un prix de 2 000 francs à MM. Lacour et Bouteron, pour leur *Précis du droit commercial* en 4 volumes qui se recommande par sa clarté, par l'analyse très complète de la jurisprudence et par la solidité de la doctrine :

Trois prix de 1 000 francs à M. Jacques Dumas, pour son livre sur *les Aspects économiques du droit de prise*; à MM. Abd- El-Fattah El Sayed bey et Marc Desserteaux, pour leur *Traité de la procédure civile et commerciale devant les tribunaux mixtes d'Égypte*, et à M. Paul Mimin qui, dans son *Interrogatoire par le juge d'instruction*, a fait bénéficier les magistrats ses confrères de sa grande expérience professionnelle et de ses sagaces observations.

Enfin deux prix de 500 francs, l'un à M. François

Gorphe pour son étude sur *le Principe de la bonne foi*, l'autre à M. Amédée Bonde pour son *Traité pratique de l'aménagement, de l'extension et de l'embellissement des villes et des lotissements*, qui éclaire une législation fort touffue et qui vient bien à son heure.

Si du domaine de la législation on passe aux autres disciplines ressortissant à notre Compagnie, il y a lieu de formuler, tout d'abord, une observation qui leur est commune : Depuis quelques années les concurrents se présentent de moins en moins nombreux aux concours ouverts par l'Académie sur des sujets donnés d'avance, si bien choisis qu'ils soient.

Pour tels de ces concours, comme par exemple pour le prix Victor Cousin qui n'a pu être décerné, il n'y eu qu'un seul candidat. Pour la plupart des autres aucun mémoire n'a été déposé.

La diminution de la valeur matérielle de ces prix, du fait de la dévalorisation monétaire, coïncidant avec l'augmentation considérable des frais d'impression et d'édition que les lauréats devront engager, par la suite, pour publier leur travail, enlève beaucoup d'attrait à ces concours naguère si recherchés. Cette situation amènera, avant longtemps, l'Académie à prendre des mesures pour y parer, tout en respectant, autant qu'il se pourra, les intentions essentielles des fondateurs.

Mais, si les concours sur des sujets donnés n'ont pas le même succès qu'autrefois, les prix concernant des ouvrages déjà publiés ont, au contraire, plus de compétiteurs que jamais.

Quatre de ces prix se rapportent plus ou moins directement à la philosophie et à la morale : ce sont les prix Gegner, Thorlet, Dagnan-Bouveret et Joseph Saillet.

Le prix Gegner de 5000 francs est destiné à un écrivain sans fortune qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique. Nul n'a paru mieux remplir ces conditions que M. Alexandre Koyré, docteur ès lettres, chargé de conférences à l'École des Hautes Études et déjà lauréat de l'Académie. Ses deux thèses de doctorat sont toutes deux des plus intéressantes. La première concerne *la Philosophie et le problème rationnel en Russie au début du XIX^e siècle*. La seconde est consacrée à *la Philosophie de Jacob Boehme*, le théosophe illuminé que ses contemporains ont gratifié du titre de *philosophus teutonicus*. M. Alexandre Koyré a fort bien dégagé l'influence certaine que les spéculations, souvent fumeuses et incohérentes, du cordonnier de Goerlitz ont exercée sur le développement de la métaphysique romantique chez Schelling et chez Hegel.

Le prix Thorlet vient récompenser, — trop tardivement hélas! — l'œuvre d'un jeune maître de conférences de l'Université de Strasbourg, M. Henri Carteron, récemment décédé à l'âge de 37 ans, ayant déjà publié d'importants et savants travaux qui font regretter encore davantage sa mort prématurée.

Son ouvrage principal est sa thèse de doctorat sur *la Notion de force dans le système d'Aristote*, auquel il avait prélué par un excellent mémoire sur *la Notion de force chez Descartes*. Cette thèse est un livre de grande érudi-

tion dans lequel il s'était donné pour tâche d'extraire, de mettre en ordre et d'expliquer tout ce que contiennent les textes d'Aristote sur ce difficile sujet. Elle était accompagnée d'une traduction commentée de cinq chapitres de *la Physique*, annonce d'un travail qu'il a eu le temps de terminer avant sa mort et dont le premier volume a déjà paru dans la collection Budé : une édition et une traduction nouvelle de *la Physique* d'Aristote dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

Le prix institué par Dagnan-Bouveret, le peintre délicat des pardons bretons, et par M^{me} Dagnan-Bouveret, en mémoire de leur fils mort pour la France — prix dont le montant sera dorénavant sensiblement accru par suite des généreuses dispositions testamentaires de notre regretté confrère — est destiné à favoriser les études de psychologie, soit par des récompenses, soit de toute autre manière. Il est attribué à M. Blondel, professeur à l'Université de Strasbourg, pour sa *Psychologie collective*. Cet important et remarquable ouvrage s'ajoute aux autres livres de l'auteur, en particulier à celui sur *la Conscience morbide*, pour constituer une œuvre d'ensemble tendant à concilier les deux orientations de la psychologie contemporaine, celle des études sociales de Durckheim et celle des études psychologiques de Bergson.

Le prix Joseph Saillet doit être donné à l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé sur un sujet de morale philosophique rationaliste ou simplement de morale scientifique indépendant de toute idée religieuse quelconque.

Son bénéficiaire est, cette année, M. Louis Rougier, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, auteur

de travaux très appréciés sur la philosophie des sciences et sur l'histoire de la philosophie, pour le volume intitulé *la Mystique démocratique* qu'il vient de publier dans la bibliothèque scientifique de Gustave Lebon.

Dans cet ouvrage l'auteur présente le dogme de l'égalité absolue qui domine notre époque comme le résultat de l'influence biblique dans la culture européenne et de la prédominance du judaïsme sur l'hellénisme. C'est là une thèse originale et qui a donné lieu à de vives controverses. Mais les conclusions du livre sont à signaler. Pour M. Rougier le problème de l'avenir c'est la sélection d'une élite spirituelle, de nouveau pourvue, dans la société de demain, de l'honneur et du rang qui lui sont dus. La solution serait de dériver, hors du circuit fermé de l'économie capitaliste, une part de l'énorme production moderne des richesses pour la consacrer à ces fins non strictement mercantiles et qui sont le grand art, la science spéculative et la culture désintéressée. Alors seulement, — pour reprendre une récente et pittoresque formule, — alors seulement les cleres, devenus suffisamment indépendants pour se dispenser de trahir leur cause, entourés d'un public éclairé, se détourneront de l'idole orientale Belphégor pour revenir au culte trop délaissé d'Athéna.

En économie politique, l'Académie avait proposé pour le prix Léon Faucher le sujet suivant : *Du retour à l'étalon d'or dans les différents pays depuis la guerre*. Elle l'a décerné à M. Jean Vernier qui, dans un mémoire clair et précis, a bien mis en relief, sans idée préconçue, les multiples et

complexes expériences monétaires des dix dernières années.

Parmi les ouvrages présentés par les candidats au prix Joseph Dutens, l'Académie en a retenu deux : *L'industrie allemande et sa récente évolution* par M. Gaston Raphaël, professeur agrégé au lycée Lakanal, et *les Accords commerciaux de la France depuis la guerre* par M. Naudin, attaché au ministère du Commerce.

M. Gaston Raphaël a écrit l'histoire économique et financière de l'Allemagne de 1918 à 1927. Jamais dans la vie des peuples il n'y eut période plus agitée et traversée par plus d'événements catastrophiques, par plus de crises de toute sorte. Le mérite de l'auteur est d'avoir analysé et relié avec méthode et clarté cet ensemble de faits. Sa parfaite connaissance de l'Allemagne et du monde industriel d'outre-Rhin l'avait admirablement préparé à cette tâche difficile. Ses livres sur le roi de la Ruhr, Hugo Stinnes, sur Walther Rathenau, sur Krupp et Thyssen, l'avaient amené à suivre de très près les combinaisons plus ou moins heureuses et les efforts parfois désordonnés de ces grands capitaines d'industrie qui, malgré leurs fautes certaines, malgré leur mégalomanie, malgré leur amour excessif du risque, n'en ont pas moins joué un rôle essentiel dans le relèvement de leur pays.

Dans la première partie de son livre, M. Gaston Raphaël expose la situation de l'Allemagne au lendemain de la guerre et les premiers efforts des associations patronales pour organiser la reprise de la vie économique. Cette période se termine en 1920.

La deuxième partie, qui va de 1920 à 1923, est intitulée l'Ère des consortiums et des concentrations verticales.

C'est aussi celle de l'inflation qui devait amener l'Allemagne à la faillite.

La troisième période, qui va de 1923 à 1927, nous fait assister à la résistance passive dans la Ruhr qui précipita la catastrophe, puis à la création de la nouvelle monnaie après la table rase de la banqueroute, opération habilement menée par le docteur Schacht. Après quoi la reprise industrielle poursuit sa marche, malgré de graves et nombreux conflits sociaux. D'importants capitaux sont empruntés à l'étranger et les grandes industries s'organisent suivant les principes de la rationalisation qu'elles connaissaient bien avant l'emploi de ce mot barbare, mais qu'elles ont su appliquer et étendre avec une intensité toujours plus grande.

Mais ce n'est pas seulement un simple exposé de faits que nous apporte M. Gaston Raphaël; il nous donne l'explication du jeu de toutes les forces visibles et invisibles, matérielles et psychologiques auxquelles l'Allemagne a dû son relèvement économique.

De tout autre caractère est le livre de M. Naudin sur *les Accords commerciaux de la France depuis la guerre*. Il comporte beaucoup moins de grandes vues d'ensemble : il est plus directement, plus exclusivement technique; mais il a été conçu avec ordre, et exécuté avec clarté. L'interprétation des textes législatifs est sûre, l'analyse des conventions commerciales est méthodique et précise. Cet ouvrage qui exigeait une compréhension très nette de la situation économique d'après guerre a été, comme le précédent, mais pour des raisons très différentes, jugé digne d'un prix.

L'Académie a donc cru juste de partager également le prix Joseph Dutens entre M. Gaston Raphaël et M. Naudin.

Les prix se rattachant à la section d'histoire sont, cette année, au nombre de quatre, le prix Drouyn de Lhuys, le prix Le Dissez de Penanrun, le prix Paul Michel-Perret et le prix Marcel Flach.

Le prix Drouyn de Lhuys qui concerne plus spécialement des œuvres consacrées à l'histoire diplomatique, a dû être, lui aussi, divisé. Un prix de 2 000 francs a été attribué à M. Vidal, pour son livre sur *Charles Albert et le Risorgimento italien 1831-1848*, dans lequel l'auteur, utilisant de nombreuses correspondances, conservées dans les archives de Rome, de Turin et de Paris et non encore publiées, a fort bien dessiné la physionomie et dégagé la politique d'un roi dont le caractère a été qualifié d'énigmatique et dont l'action fut souvent taxée de duplicité.

C'est également à raison d'une savante mise en œuvre de textes originaux, en grande partie inédits, que M. Pocquet du Haut Jussé se voit attribuer un prix de 1 000 francs pour une *Histoire des rapports de François II duc de Bretagne avec l'Angleterre* depuis 1458, date de son avènement, jusqu'à sa mort en 1488.

Nul ouvrage n'a paru plus digne du prix Le Dissez de Penanrun que le livre sur les *Échelles du Levant de Syrie et de Palestine au XVIII^e siècle* dont l'auteur, M. Fr. Charles-Roux, ministre de France à Prague, est, en même temps qu'un de nos diplomates les plus distingués, un historien et un écrivain de talent.

Grâce à des pièces d'archives extraites des fonds de la Chambre de commerce de Marseille et du ministère des Affaires étrangères, M. Fr. Charles-Roux a fait revivre toute la société française de nos commerçants, consuls et missionnaires en Syrie et en Palestine dans ses rapports avec les indigènes, Druses et Maronites, Kurdes et nomades des montagnes ou du désert, dont il décrit admirablement les mœurs et les tendances.

Il expose, avec une abondante documentation, l'importance des intérêts français engagés dans cette partie du Levant, la nature des trafics, les pratiques des trafiquants, leurs conflits avec les représentants du roi, leurs disputes entre eux, les querelles de préséance, l'œuvre et l'action des missions. Il nous trace des portraits et nous peint des scènes qui constituent une série de tableaux des plus vivants de la vie française sur cette terre de Syrie et de Palestine où, depuis des siècles, la France n'a jamais cessé de manifester une grande et bienfaisante activité.

Chaque année des volumes nombreux et de réelle valeur sont déposés en vue du prix Paul Michel-Perret. Mais en 1929 le nombre de ces ouvrages a été tel que l'Académie a dû répartir les fonds libres de cette fondation entre trois prix : l'un de 1500 francs, les deux autres de 1000 francs. Elle a, en outre, accordé deux récompenses de 500 francs, deux mentions très honorables et deux mentions honorables.

Les trois prix reviennent à MM. Boris Bolde, de Pressac et de Warren.

Le baron Boris Bolde, ancien professeur à la faculté de droit de Pétrougrade, avec autant de lucidité que

d'impartialité, décrit l'ancien régime et la révolution russe. Il montre comment cette révolution est la résultante de fautes anciennes et aussi d'erreurs récentes qui, sans doute, auraient pu être réparées par des réformes opportunes et graduées, « incorporant les masses populaires dans les cadres du pays légal, » mais la guerre, les défaites sanglantes, les misères et les désillusions qui suivirent entraînent le pays tout entier dans un formidable mouvement révolutionnaire qui emporta tout.

En des pages d'autant plus poignantes, qu'elles ont toute la tragique simplicité d'un procès-verbal, M. Bolde raconte l'abdication du tzar Nicolas, les timides et vaines tentatives du gouvernement provisoire, puis la lente poussée du bolchevisme et son triomphe par le coup d'État d'octobre 1917 et la dictature de Lenine. Il expose enfin la révolution agraire et l'organisation actuelle de l'État soviétique.

Une même idée domine tout le livre, c'est à savoir la relation de cause à effet entre tous les événements qui constituent l'histoire russe, liés les uns aux autres par action et réaction. « Le peuple russe, écrit l'auteur, a pu, au cours de son existence, former un grand État et le doter d'un pouvoir énorme, mais ses destinées ne lui ont pas permis de faire naître le citoyen et de créer une charpente sociale forte et résistante. C'est le sujet, non le citoyen, qui a fait la révolution russe. »

M. Pierre de Pressac, sous le titre : *les Forces historiques de la France*, a fait une étude à la fois synthétique et détaillée de la France politique. C'est un tableau des traditions, de l'esprit et des tendances de chacune de nos

provinces et même plus exactement de chacun de nos vieux pays de France.

L'œuvre de M. de Warren : *l'Irlande et ses institutions politiques*, après un bon exposé de l'histoire de ce pays, écrit avec impartialité, étudie la curieuse situation politique de l'Irlande actuelle depuis le vote des lois du Home Rule de 1920 et le traité du 6 décembre 1921 qui ont créé, sous l'autorité du roi, les deux républiques irlandaises du Nord et du Sud, sans avoir reconnu le principe d'une unité nationale irlandaise pour l'ensemble de l'île.

Le prix Marcel Flach qui doit être décerné à l'auteur d'un travail original consacré à l'histoire de l'Alsace depuis 1648 revient cette année à M. Félix Ponteil pour son volume sur *La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française*, bonne étude qui atteste des connaissances approfondies sur le développement industriel et agricole de l'Alsace française à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution.

Les fondations dont il nous reste à parler, pour en terminer avec les prix d'ordre purement intellectuel, ne se rattachent exclusivement à aucune des sections de l'Académie. Ce sont les fondations Malouet, de Reinach et Audiffred.

Le prix Malouet (3000 francs) doit être attribué à un professeur de l'Enseignement secondaire ayant au moins quatre enfants et qui, par ses mérites professionnels et par son dévouement à sa famille, est digne d'une marque d'estime publique.

Le choix de l'Académie s'est arrêté cette année sur

M. Delcourt, agrégé, docteur ès lettres et professeur d'anglais au lycée Pasteur. Il est père de neuf enfants et compte vingt-quatre ans d'excellents services dans l'Université; il est l'auteur de traductions et de plusieurs ouvrages remarquables. Par la qualité de son enseignement et par la dignité de sa vie, il a mérité, partout où il a passé, l'estime de ses chefs et l'affection respectueuse de ses élèves.

Parmi les ouvrages présentés pour l'attribution du prix Lucien de Reinach à décerner à l'auteur d'un ouvrage colonial original, l'Académie en a retenu deux, entre lesquels elle a partagé le prix.

Le premier, intitulé *Le Maroc économique*, a pour auteur le docteur Lucien-Graux. C'est un exposé, abondamment documenté, de la création et de l'état actuel de notre grand protectorat du Nord-Ouest africain. On y voit décrite, avec toute l'ampleur qu'elle mérite, l'œuvre incomparable du grand Français qu'est le maréchal Lyautey.

Le second volume couronné se présente sous la forme d'un roman : *La Femme antilope*. L'auteur, M. François Valdi, a passé de longues années en Afrique équatoriale française. Il y a occupé ses loisirs en écrivant le journal de son poste. *La Femme antilope* est un extrait de ce journal qui nous fait vivement désirer la publication du reste. C'est l'histoire d'une femme indigène accusée de sorcellerie par la rumeur publique et qui serait soumise à l'épreuve du poison, puis torturée et finalement massacrée si l'administration, pour la soustraire à la fureur populaire, ne la gardait en prison. Cette solution, peu conforme peut-être aux principes des droits de l'homme et du citoyen,

mécontente profondément les Noirs, enragés contre la prétendue sorcière. Mais bientôt, à la stupéfaction de l'administration, celle-ci finit par se croire coupable et donne raison à ses accusateurs. Le récit est d'une grande sobriété, et sans jamais chercher l'effet, il produit une impression d'angoisse dont on ne peut se défendre. Il jette une lumière très crue sur certaines mystiques fort répandues encore dans toute cette partie de nos possessions africaines.

Le prix Audiffred (10000 francs) doit récompenser l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie ou à faire connaître ou aimer la patrie. De nombreux ouvrages, de caractère très différent, peuvent prétendre à ce prix.

L'Académie l'a décerné cette année, avec attribution d'une somme de 4000 francs, au livre de M. Pagès, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de l'Université de Paris et qui est intitulé : *Les Institutions monarchiques : La Monarchie d'ancien régime de Henri IV à Louis XIV.*

Comment la Monarchie d'ancien régime est née des guerres civiles et a reçu mission d'accomplir une œuvre d'ordre et de sécurité. Comment, à son autorité d'abord bienfaisante à tant de titres, elle ne s'est pas assez souciée de donner, par la suite, une base nationale plus large, restant trop prisonnière de son passé et vidant enfin de leur substance des institutions qui auraient pu lui servir de soutien. Voilà ce qu'a parfaitement mis en lumière M. Pagès qui a, par ailleurs, tracé de main de maître les portraits de Henri IV, de Richelieu et de Colbert, corri-

geant ce que l'esprit de système ou l'insuffisance de la documentation avait pu dicter d'erreurs à ses devanciers. Sous une forme condensée, ce livre est une étude de haute portée qui fait grand honneur à son auteur.

L'Académie a enfin accordé, toujours au titre de la fondation Audiffred, trois récompenses de 1500 francs, une récompense de 500 francs et deux mentions honorables à des ouvrages méritants à des titres divers et tendant, les uns et les autres, à l'un des nobles buts indiqués par le fondateur.

De ce palmarès, nécessairement incomplet et sommaire quoique trop long — ce dont je m'excuse — il résulte qu'aucun fléchissement ne s'est manifesté, ni quant au nombre, ni quant à la valeur des auteurs dont nous avons à apprécier les ouvrages.

Mais en sera-t-il toujours ainsi, et n'est-il pas à craindre que l'appauvrissement massif imposé par la dépréciation de la monnaie aux classes chez lesquelles se recrutent principalement les élèves de l'enseignement supérieur comme aussi le prix élevé de la vie à Paris et dans les autres centres universitaires n'entraînent une diminution notable des élites se destinant aux hautes spéculations de l'esprit et aux études désintéressées?

C'est là une très grave question. Elle doit préoccuper tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la nation. Plusieurs initiatives heureuses se sont d'ailleurs manifestées qui sont de nature, sinon à enrayer tout à fait, du moins à atténuer la crise redoutée.

Sans parler de la Fondation Thiers, de la Cité universi-

taire, de la maison de l'École Centrale, de la maison de l'École des Mines qui assurent ou assureront prochainement à de très nombreux étudiants le vivre et le couvert, soit gratuitement, soit à des conditions extrêmement favorables; sans parler non plus de l'institution si heureuse du prêt d'honneur, de nombreuses bourses, en dehors de celles octroyées par l'État, les départements, les villes et les grandes entreprises industrielles, sont créées, chaque jour, par de généreux donateurs.

L'Académie est chargée de distribuer un certain nombre de ces bourses, telles les bourses triennales dues à Barthélemy-Saint-Hilaire, telles les bourses Maurice Block en faveur des jeunes Français désireux d'aller compléter leurs études dans des universités étrangères; telle la bourse Pierre-Emmanuel Rodocanachi de 15000 francs, fondée par notre confrère et par M^{me} Rodocanachi, en souvenir de leur fils mort pour la France et qui, cette année, permettra à une jeune statuaire de talent M^{lle} Antoinette Cardronnet de continuer à suivre l'enseignement de l'École nationale des Beaux-Arts.

Enfin une association *Les Amis des étudiants français*, fondée par M. Marcel Rémond et présidée par notre confrère de l'Académie française, M. Henri Bordeaux, a consacré toute sa bienfaisante activité à aider des étudiants méritants qui, sans son concours, auraient été dans l'impossibilité de poursuivre leurs études. L'an dernier, cette association a pu assurer complètement l'existence matérielle de quarante-deux d'entre eux; elle en a aidé partiellement trente-cinq et elle a permis à plus de deux cents autres de trouver un logement confortable sous des toits

honorables et hospitaliers. L'Académie, pour montrer aux *Amis des étudiants français* combien elle apprécie l'œuvre vraiment nationale qu'ils ont entreprise, leur a attribué sur la fondation Audéoud un prix de 5 000 francs.

Nous arrivons ainsi aux fondations qui, sous des formes diverses, ont pour objet de récompenser des actes de dévouement et des vertus exceptionnelles, d'encourager au bien et de soulager des misères méritantes.

Un prix de 5 000 francs, imputable comme le précédent, sur la fondation Audéoud, est décerné à l'*Office français du travail à domicile* qui, après avoir été un des instigateurs les plus actifs des lois des 10 juillet 1915 et 14 décembre 1928, veille, avec un zèle incessant, au respect de leurs dispositions, grâce surtout à la collaboration infatigable de M^{lle} Jeanne Bouvier, elle-même ouvrière à domicile qui, pendant de nombreuses années, assura, dans les mairies des arrondissements ouvriers de Paris, des permanences à jour fixe, pour renseigner les ouvrières sur leurs droits, recevoir et examiner leurs plaintes afin de leur donner la suite qu'elles comportaient. La continuité d'un dévouement aussi désintéressé et aussi efficace a été un des motifs déterminants de l'Académie pour donner un témoignage tout particulier d'estime à l'*Office français du travail à domicile*.

Toujours au titre de la fondation Audéoud, M. Valdour se voit octroyer une récompense de 2 000 francs pour deux de ses ouvrages : *la Menace rouge* et *le Glissement*, études de la vie ouvrière que l'auteur connaît bien pour avoir vécue lui-même, pendant plusieurs années, afin de

se mieux rendre compte de l'état d'esprit des travailleurs, comme aussi de leurs besoins matériels, intellectuels et moraux.

Des enquêtes et des études de ce genre sont des plus utiles à tous ceux qui se sont donné pour tâche de réveiller les énergies saines, tout en s'attachant à supprimer les fléaux et les abus sociaux.

C'est, d'ailleurs, à récompenser et à encourager des œuvres s'intéressant aux grandes agglomérations ouvrières, et spécialement à celle de la banlieue parisienne, si surpeuplée et socialement encore si démunie, que l'Académie a affecté plusieurs des prix qu'elle a mission de décerner pour actes de dévouement. Elle a ainsi attribué le prix Audiffred de 15 000 francs au *Groupe d'œuvres sociales de Belleville*, en la personne de sa très active secrétaire générale, M^{lle} Guérin de Vaux, qui a organisé, d'abord dans ce quartier populeux, puis dans la banlieue proche de Belleville, des maisons à bon marché d'un type parfait, des dispensaires, une maternité, des consultations de femmes enceintes et de nourrissons, des gouttes de lait, un service d'infirmières visiteuses, des cours d'enseignement professionnel et d'enseignement ménager, enfin des colonies de vacances, bref un ensemble de services méthodiquement aménagés, très complet, et pouvant être donné en exemple aux entreprises similaires qui voudraient se fonder dans l'avenir.

Le prix Jean Finot, affecté aux termes mêmes de la fondation, à une œuvre aux tendances sociales profondément humanitaire et bienfaisante revient, cette année à *la Zone*, annexe de l'*Union des familles* en la personne de sa dévouée secrétaire M^{lle} Bonhôte.

La Zone est issue de la guerre. Quand les Allemands, en 1918, bombardèrent Paris, l'*Union des familles*, craignant pour les enfants qu'elle réunissait dans son local ordinaire, les transporta dans un baraquement, sur les fortifications du côté de la porte de Versailles. Les bambins de cette zone misérable furent naturellement attirés par le spectacle des jeux auxquels se livraient les petits Parisiens qu'ils regardaient avec envie. *L'Union des familles* les accueillit.

Après le recul des armées germaniques, l'*Union des familles* fit rentrer les enfants de Paris dans sa maison de la rue Vigée-Lebrun ; mais elle ne put se résoudre à abandonner ceux de la zone, à qui elle avait apporté le bienfait de secours matériels et moraux dont ils avaient plus besoin que tous autres.

Des enfants, son influence et son action se sont étendues aux parents. Aux garderies d'enfants et aux classes de garde pour ceux qui, à la sortie de l'école, ne peuvent dans le taudis familial faire leurs devoirs et risquent d'errer à l'aventure, *la Zone* a joint, dans ses baraquements de la porte de Versailles, une salle de réunion avec bibliothèque où les jeunes gens viennent étudier le soir, une salle de travail pour les mères de famille, une installation de bains-douches, un dispensaire, une cantine pour les petits dont les mères travaillent au dehors. — Enfin, le samedi elle organise des soirées-récréation ouvertes aussi bien aux parents qu'aux enfants.

Toutes ces œuvres sont fort appréciées des zoniers et ceux-ci l'ont bien montré récemment, lors de la mort d'une de leurs infirmières, victime d'un mal contracté au lit d'un mourant. Bien qu'incertains de leur pain du lendemain,

ils réunirent plusieurs centaines de francs — tout ce qu'ils possédaient — pour acheter et déposer sur le cercueil de leur bienfaitrice une magnifique couronne de fleurs : touchante prodigalité de ces pauvres gens tenant à manifester leur reconnaissance envers celle qui leur avait donné sa vie.

Dans un autre quartier de Paris, près de la porte de Clichy, il est une autre œuvre de même nature que la Zone et qui se distingue, elle aussi, par son énergique activité. C'est l'œuvre dite : *Toute l'enfance en plein air*, connue également, d'après son siège social, sous le nom de *Bastion n° 42*.

Le Bastion n° 42, lui non plus, n'est pas une institution à fin strictement délimitée. C'est un centre d'œuvres concernant l'enfance qui s'est proposé de les réunir et de les faire converger. Il rassemble, sous une direction unique, un grand nombre de services qui veillent sur l'enfant depuis et même dès avant sa naissance jusqu'à sa maturité.

Comme la Zone, le Bastion n° 42 a reconnu que l'aide morale et matérielle donnée à l'enfant, pour être vraiment efficace, ne devait pas se désintéresser de sa famille. On se met donc en relation avec les parents, on exerce une influence sur eux. On peut ainsi faire davantage pour les enfants eux-mêmes, dont on connaît le milieu social et les antécédents héréditaires.

Enfin le Bastion n° 42 est un centre d'instruction professionnelle, une École qui s'applique à former un personnel enseignant, dévoué à l'enfance, au courant des méthodes pédagogiques les plus modernes. L'enseignement de la puériculture, de la tenue des garderies,

de la gymnastique, est donné à de nombreuses stagiaires qui répandent dans les familles les notions indispensables au bon développement de l'enfant.

L'Académie a attribué le prix Carlier aux publications du Bastion n° 42, *Toute l'enfance au soleil* en la personne de la femme de grand cœur, M^{me} Caroline André, qui préside son conseil d'administration.

Mais ce n'est pas seulement l'aide matérielle et, en quelque sorte physique, qu'il importe d'apporter aux milieux populaires, soumis à tant de prédications haineuses et antisociales. C'est aussi, c'est peut-être même surtout, le concours intellectuel et le réconfort moral qu'il leur faut fraternellement prêter, — tâche plus haute encore, mais aussi combien plus difficile et plus incertaine quant aux résultats.

C'est cette tâche que s'est imposée un jeune agrégé de l'Université, ancien élève de l'École Normale supérieure, M. Robert Garric dont la guerre a fait un apôtre.

Évoquant les terribles épreuves du front, le jeune maître rappelle, avec un enthousiasme ardent, les leçons de fraternité humaine qui doivent se dégager de ces souvenirs héroïques et déjà lointains. « De ceux qui se retournent vers ce temps, dit-il, qu'on ne croie pas surtout qu'ils en regrettent la violence, les gestes cruels, mais bien ce souvenir d'un vaste compagnonnage de tous les hommes de France, attelés à la même besogne, unis dans un même amour, que ce soit celui de sa pièce ou de sa section, — isolés du même isolement, grelottant de la même misère et sentant dans ce creuset, que tout ce qui auparavant les divisait, politique, partis, n'était rien à côté de

ces mêmes sources de douleur et de joie. » Et il ajoute : « Dans ce désastre où beaucoup ne voient qu'une immense défaite de l'humanité, pourquoi ne pas voir aussi ce qui pourtant y éclatait, y brûlait, un miracle d'amour. »

C'est pour maintenir ou faire revivre ce miracle d'amour, cette collaboration des bonnes volontés et cette fusion des classes que M. Robert Garric a fondé les *Équipes sociales* dont il résume ainsi la mission : « Les équipes sont formées pour assurer, dans la mesure de leurs moyens et partout où il sera besoin, l'instruction post-scolaire, l'enseignement technique et surtout l'éducation morale de leurs amis. Cet enseignement est aussi une interéducation, nos amis devant nous donner les leçons de leur expérience professionnelle et sociale. Les équipes seront surtout des foyers d'amitié sociale qui devront rayonner autour d'eux. »

On sait le succès et l'extension rapide de cette belle œuvre, à qui l'Académie est heureuse de pouvoir décerner le prix Corbay (2 000 francs de rente viagère) en la personne de son fondateur M. Robert Garric.

C'est également à la double idée d'élever le niveau professionnel des travailleurs et de rapprocher les classes en les faisant concourir à un but commun qu'a obéi M. Lucien Klotz en créant les *Expositions périodiques du travail*, destinées à mettre en lumière et à faire récompenser par des jurys mixtes de patrons et de salariés, les œuvres les plus parfaites et les plus finies des ouvriers de toutes les professions. Pour encourager cette entreprise favorable à la paix sociale, l'Académie a attribué le prix Maisondieu de 3 000 francs à celui qui en a pris l'heureuse initiative.

Les nouvelles créations de la charité et les belles œuvres sociales qu'inspirent et que nécessitent les besoins impérieux des grandes agglomérations modernes ne font point disparaître les formes anciennes de l'altruisme et de l'héroïsme désintéressé. Aussi l'Académie n'a-t-elle eu que l'embarras du choix, lorsqu'il lui a fallu désigner, pour cette année, le bénéficiaire du prix Marie Laurent de 40 000 francs, destiné à récompenser des actes de vertu et de dévouement. Elle n'a pas cru pouvoir mieux répondre aux intentions de la généreuse fondatrice qu'en le décernant à *l'Association des hospitaliers sauveteurs bretons* en la personne de son Président M. Léon Berthaut, qui s'y consacre avec beaucoup de zèle et un succès toujours croissant.

Cette association a été créée en 1873 par un ancien magistrat devenu aveugle, M. Nadault de Buffon, qui avait été décoré à dix-huit ans pour un sauvetage dramatique et qui a consacré la totalité de sa fortune à l'œuvre qu'il avait fondée. Son champ d'action, d'abord limité, comme son nom l'indique, aux seuls rivages armoricains s'est rapidement étendu à tout le littoral ouest de la France et même aux côtes du Maroc.

On ne compte plus le nombre des actes d'héroïsme accomplis par ses membres, et quand *l'Association des hospitaliers sauveteurs bretons* installe dans un port ou sur une plage ses baraquements, quand elle pose son enseigne sur l'humble maison voisine de la mer où son veilleur va demeurer en permanence, toute la population sait ce que cela veut dire. Cela veut dire que, dans cet endroit, quand, de jour ou de nuit, l'appel strident de la sirène, ou les

cloches de l'église sonnant le tocsin signaleront un bateau en perdition, ou même quand on entendra le cri de détresse d'une mère affolée, dont l'enfant est emporté par le flot, on trouvera là des braves gens pour sauter, en toute hâte, dans un canot ou pour se jeter à l'eau sans se soucier un seul instant des risques et des dangers qu'ils affrontent.

Combien de ces sauveteurs paient de leur vie leur généreux désintéressement! Combien contractent, au cours de leurs sauvetages, des infirmités qui les paralysent pour le reste de leur vie!

L'attribution du prix Marie Laurent à leur association permettra d'octroyer des récompenses à quelques-uns d'entre eux, et aussi d'améliorer le matériel naval mis à leur disposition pour leur permettre d'accomplir, dans les conditions les meilleures, la tâche périlleuse qu'ils se sont librement donnée.

Les fondations dont il nous reste à parler n'ont point pour objet de récompenser des dévouements aussi exclusivement altruistes que les précédents, mais elles permettent à l'Académie de secourir des misères courageuses et vraiment très dignes d'intérêt.

Chez les âmes d'élite, les grandes douleurs ont pour effet d'accroître leur compassion naturelle pour les malheurs d'autrui, et c'est ainsi qu'après la mort tragique du Président Carnot, sa noble femme, au lieu de s'enfermer, comme tant d'autres, dans un deuil solennel et égoïste, porta toutes ses pensées sur la foule des veuves sans ressources que la mort prématurée de leur mari

contraint à de durs labeurs, pour assurer la vie de leurs enfants. Afin de perpétuer la mémoire du grand citoyen dont elle portait le nom, M^{me} Carnot a confié à notre compagnie le soin de distribuer des secours à des veuves d'ouvriers chargées de famille.

Son exemple a été suivi, depuis lors, par de généreux bienfaiteurs dont le souvenir doit être pieusement gardé, et les fondations Aron, Augustine Bon, Davillier, Daigremont, Gasne, Hébrard de Villeneuve, Schumacher de Guéry et Supplisson ont permis d'augmenter le nombre des allocations à des veuves d'ouvriers et aussi, suivant les indications des fondateurs, de secourir des veuves malheureuses appartenant à d'autres milieux sociaux. L'Académie a pu ainsi, cette année, distribuer des secours à 123 pauvres femmes.

Mais combien d'autres étaient dignes de sa sollicitude ! Notre confrère Funck-Brentano, dans son émouvant rapport sur ces fondations, ne peut se consoler d'avoir été obligé de faire un choix et de n'avoir pu, tout au moins, proposer un nombre double de bénéficiaires pour ces modestes allocations. Et, en effet, dit-il, « de tous ces dossiers se dégage le parfum bienfaisant de la vie modestement coutumière dans ce qu'elle a d'ordonné, de tranquille, sous le paisible rayonnement du devoir uniment accompli. Que de fois, tandis qu'on lit et relit ces faits si simplement, si sèchement exposés reviennent en mémoire les deux vers de Verlaine si vrais, si profonds en leur simplicité :

La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.

Mais parfois ce simple accomplissement du devoir maternel atteint à une véritable grandeur. Jugez-en.

Un brave et honnête ménage est parvenu, à force de travail et de privations, à se construire une petite maison pour y loger ses huit enfants. Un jour que les petits sont à l'école et que la mère est, elle aussi, loin du logis, occupée à faire des ménages, le père rentre de son travail et trouve la maison brûlée. Son mobilier, si péniblement acquis, toutes les hardes familiales, tout son petit avoir a été la proie des flammes. Fou de douleur et désespérant de l'avenir, il attache une corde à une poutre de son hangar resté debout et se pend. Sa pauvre femme, après ce double et terrible drame, n'a pas une minute de défaillance. D'un courage accru elle poursuit sa tâche. L'aînée des enfants, une fillette de quatorze ans, surveille les plus jeunes et la mère, gagnant sa vie et celle de tous les siens, par on ne sait quel miracle d'énergie, d'ingéniosité et de dévouement, élève à elle seule sa chère nichée.

On voudrait pouvoir citer tous les cas relatés dans le rapport de M. Funck-Brentano, tous ceux aussi qu'il n'a pu retenir, pour bien mettre en lumière les inépuisables trésors de vertus familiales qu'on rencontre partout chez nous.

Cependant, il n'est pas de jour où l'on ne lise, pas de jour où l'on n'entende dire qu'en France tout s'en va, que les mœurs s'y sont corrompues, que l'esprit de famille tend à y disparaître comme aussi le goût du bien et le souci du devoir. Et ce ne sont pas seulement des ennemis ou des concurrents envieux qui se livrent à ces appréciations humiliantes, ce sont aussi, hélas, beaucoup de nos concitoyens.

De tout temps, les Français ont été portés à dire, sans mesure, du mal d'eux-mêmes et de leur gouvernement. Ce travers national vient, peut-être, de ce qu'ils se sont fixé un idéal très élevé auquel ils souffrent de n'atteindre que partiellement, ce qui leur fait sentir avec plus d'acuité les imperfections, les défauts et les tares qu'ils constatent.

Mais que cette tendance au dénigrement vienne d'une hypertrophie de leur sens critique ou qu'elle ait sa cause dans la perte d'illusions excessives, elle n'est pas sans danger pour le pays.

Ce n'est pas qu'il faille hypocritement cacher les fautes et les vices qu'on constate, car il importe de réparer ces fautes et de combattre ces vices. Mais il faut se garder des exagérations et surtout des généralisations auxquelles nous sommes enclins et qui, amplifiées par la malveillance, défigurent au dehors l'image réelle de la France.

Il importe de réagir. Pour ma part, toutes les fois que les agitations souvent déconcertantes de la politique ou les scandales trop fréquents de la vie courante, avidement recueillis et grossis par la presse d'information, m'ont incité au pessimisme, je me suis plongé dans la lecture de mémoires anciens, ou j'ai entrepris un voyage à l'étranger. Je suis toujours revenu de ces incursions dans le passé ou chez les autres peuples avec beaucoup d'indulgence et même avec beaucoup d'admiration pour mon temps et pour mon pays.

Cette année, Messieurs, grâce à vous, pour conserver mon optimisme congénital, je n'ai point eu besoin de cure historique ou géographique. La tâche que vous m'avez confiée y a suffi.

La continuation des grands travaux intellectuels et des études désintéressées, malgré les difficultés matérielles du moment, le culte toujours aussi intense des idées générales et des thèses généreuses, l'altruisme ingénieux de nos bienfaiteurs s'efforçant, par leurs fondations chaque jour plus nombreuses, de parer aux nouvelles sources de souffrances qui se manifestent dans la société moderne, les innombrables exemples de courage, de dévouement et de vertu qu'il nous a été donné d'admirer et que nous n'avons pas pu tous récompenser m'ont prouvé surabondamment, si jamais j'en avais pu douter, que notre pays n'a pas dégénéré.

Au surplus, notre méconnaissance des grandeurs françaises et nos critiques excessives du temps présent sont plus superficielles et verbales que profondes et réfléchies. Qui d'entre nous, je vous le demande, disait pendant la guerre, un de nos illustres confrères M. Paul Leroy-Beaulieu, pourtant bien cruellement éprouvé, qui d'entre nous, s'il en avait la possibilité, choisirait pour y vivre une période quelconque du passé de préférence à celle où nous sommes ?

Et quand, dans trois ans, en 1932, lors du Centenaire de notre Académie reconstituée, le confrère qui occupera cette place, élaguant les petitesesses et les médiocrités qui toujours ont obscurci le jugement des contemporains, et devant les appréciations plus impartiales de la postérité, fera le bilan du siècle écoulé, nous en saisirons toute la grandeur.

Il nous rappellera les progrès accomplis dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre matériel, et même dans l'ordre

moral à la suite de l'exploration des terres inconnues, des prodigieuses découvertes scientifiques qui ont révolutionné toutes les techniques humaines et du développement consécutif de la fortune mobilière, permettant de tirer, chaque jour, de ces découvertes des richesses nouvelles et d'entreprendre des travaux et des tâches gigantesques qui ont changé la face du monde.

Dans l'ordre plus spécialement politique et national, il vous dira l'admirable épopée de notre Empire colonial ; le calme et méthodique effort de la France après sa défaite ; la sagesse et la continuité de sa diplomatie lui assurant, malgré l'instabilité des gouvernements, une situation très forte au moment du péril ; puis l'héroïsme de nos soldats et le génie de nos chefs militaires pendant la grande guerre ; ensuite la reconstitution, par nos seuls moyens, des régions dévastées ; enfin le redressement financier le plus difficile et le plus rapide qu'on ait jamais réalisé.

De cet exposé, il apparaîtra que nous avons eu et que nous avons encore des savants, des penseurs, des écrivains, des artistes, des philanthropes, des hommes d'action, des hommes de guerre et même, des hommes d'État aussi grands que les plus grands des temps passés.

Et alors peut-être nous rendrons-nous compte que nous avons assisté aux transformations les plus formidables qu'ait connues jusqu'ici l'humanité et que nous avons vécu, sans nous en apercevoir, une des périodes les plus glorieuses de notre histoire.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

GUSTAVE ADOR

ASSOCIÉ ÉTRANGER

PAR

M. CHARLES LYON-CAEN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Si la guerre qui, de 1914 à 1918, a désolé le monde, a eu un caractère particulier d'atrocité, elle a provoqué, par contre et multiplié des actes du plus beau et du plus pur dévouement. Nul n'est, à cet égard, plus digne d'hommage que Gustave Ador que l'Académie des Sciences morales et politique a eu l'honneur de compter successivement de 1919 à 1921 parmi ses correspondants et, de 1921 à 1928, parmi ses associés étrangers. Il a été à la fois un grand citoyen dans sa patrie et, pour le monde pendant la guerre, un grand bienfaiteur de l'humanité.

Gustave Ador était né le 23 décembre 1845, à Cologny, commune toute voisine de Genève où, depuis de longues

années, sa famille, originaire du canton de Vaud, était venue s'établir. Après avoir terminé ses classes, il étudia le Droit à l'Académie de Genève, fondée par Calvin en 1559 et devenue, depuis 1873, sous la dénomination d'université, un des établissements d'enseignement supérieur les plus florissants de la Suisse.

Il entra au barreau, et l'une des premières causes qu'il plaida fut celle des catholiques qui, propriétaires à Genève de l'église Notre-Dame, en avaient été dépossédés par un gouvernement intolérant et oppresseur. Il défendit ainsi, dès ses débuts, les idées de justice et de tolérance qui ont jusqu'à ses derniers jours, dominé sa longue vie. Mais la politique ne tarda pas à l'éloigner de la profession d'avocat. De 1871 à 1920, pendant un demi-siècle, il en a parcouru tous les échelons, s'élevant des fonctions communales aux fonctions cantonales et des fonctions cantonales aux dignités fédérales les plus hautes; il fut conseiller municipal, puis maire de sa commune natale, député au Grand Conseil qui est le parlement du canton de Genève, membre et président du Conseil d'État qui en est le pouvoir exécutif, député aux deux chambres ou conseils qui constituent l'Assemblée législative de la Confédération helvétique, membre du Conseil fédéral qui en est le gouvernement, enfin président de la Confédération. Il s'est toujours montré à la hauteur de ses fonctions et, dans toutes, il a laissé de son passage un inoubliable souvenir.

En même temps qu'il les exerçait, il participait à l'administration de grandes entreprises financières. Il acquit ainsi des connaissances variées et profondes et une

expérience consommée dont profitèrent très heureusement les finances publiques.

Il appartenait au parti démocratique libéral qu'il avait contribué à fonder et dont il devint le chef. Il défendit toujours avec ardeur les institutions qui sont de nature à assurer au peuple une influence directe et décisive dans les affaires cantonales ou fédérales. Il était, par suite, partisan décidé soit du referendum qui permet d'en appeler à la nation entière des décisions de ses représentants, soit de l'initiative populaire, qui donne à un nombre déterminé de citoyens, le droit de présenter des projets de lois. Il a, en quelques mots, résumé l'idéal élevé dont on doit, selon lui, poursuivre la réalisation difficile : « Une humanité meilleure, dans laquelle il y aura plus de justice, plus de solidarité, plus de fraternité, plus de respect de la volonté populaire, doit, disait-il, succéder à un monde trop exclusivement préoccupé d'intérêts matériels et égoïstes. »

A Genève, au Grand Conseil et au Conseil d'État, il a surtout exercé une influence décisive et salutaire dans deux importants domaines de natures très différentes.

D'abord, placé à plusieurs reprises à la tête de l'administration financière, il a rétabli l'ordre dans les finances dont on attribuait le fâcheux état à un gouvernement radical.

Puis, il porta toute son attention sur les questions religieuses qui ont donné naissance, pendant de longues années, à Genève, aux luttes les plus vives et compromises la paix publique. Il est au premier rang de ceux qui sont parvenus par leurs efforts, à rétablir le calme et à faire prévaloir la conciliation.

Le catholicisme a été pendant près de deux siècles exclu de la République genevoise. Toléré pendant un siècle, il y est entré au temps de la domination française, puis, il y a reçu une consécration officielle à côté du protestantisme, en 1815, quand, en vertu des traités, vingt-deux communes catholiques séparées du Piémont, furent réunies à la république de Genève devenue un des cantons de la Suisse. Dans ce canton mixte au point de vue religieux, la population protestante était très supérieure en nombre. Les majorités sont souvent intolérantes et, à cet égard, les majorités religieuses l'emportent sur toutes les autres. La cité de Calvin n'a pas échappé à cette règle. C'est à grand peine que des citoyens catholiques furent admis dans le gouvernement cantonal. A l'époque où l'Allemagne était la proie du *Kulturkampf*, le Conseil d'État de Genève prit parti contre le catholicisme romain et accorda toutes ses faveurs au nouveau culte que certains voulaient y substituer. Le gouvernement cantonal se laissa entraîner aux mesures extrêmes, il expulsa du territoire des prêtres catholiques fidèles à l'autorité du Pape, il ferma des églises ou en réserva l'usage exclusif à la minorité des vieux catholiques qui avaient les préférences officielles.

Gustave Ador était un protestant convaincu et pratiquant. Dans maintes occasions, il a déclaré publiquement sa foi, proclamé son attachement profond à la Réforme. Mais un sentiment supérieur dominait toute sa vie, toute sa pensée, un amour ardent de la justice. Opposé à toute intolérance, il lutta sans trêve pour que les catholiques fussent traités sur un pied d'égalité complète avec leurs

concitoyens protestants. Il est de ceux qui ont le plus contribué à faire rendre aux catholiques romains leurs églises dont une politique étroite et intransigeante avait amené la fermeture. Ceux dont il a ainsi défendu les droits, ont su témoigner leur reconnaissance et se sont honorés eux-mêmes en honorant leur défenseur. Au lendemain de la mort de Gustave Ador, après bien des années écoulées, ils ont montré qu'ils n'avaient pas oublié la noblesse de l'attitude qu'il avait prise à leur égard. *Le Courrier de Genève*, journal catholique, lui a rendu un grand et légitime hommage, dans un article nécrologique dont il faut retenir la conclusion : « Gustave Ador n'est plus, il a quitté pour toujours cette Genève qu'il a tant aimée et si fidèlement servie. Dieu aura reçu dans sa souveraine miséricorde l'âme de cet excellent chrétien qui, durant toute sa vie, a aimé la justice et pratiqué la charité. Les catholiques se souviendront dans leurs prières de cet ami des mauvais jours auquel ils doivent une profonde reconnaissance et dont ils garderont pieusement le souvenir. »

Il déplorait que la paix religieuse fût gravement troublée par des polémiques qu'il qualifiait de vaines et de stériles. Il avait fini par reconnaître, après y avoir été pendant longtemps opposé, que la séparation des églises et de l'État pouvait seule y mettre un terme, en assurant l'égalité des cultes. Ses éloquents discours au Grand Conseil de Genève ont fait triompher cette cause en 1907 ; le budget des cultes a été supprimé.

Sans abandonner ses fonctions cantonales, il entra à Berne au Conseil des États, puis au Conseil national. Il a

ainsi été successivement membre des deux Chambres du Parlement fédéral.

C'est à coup sûr un grand honneur de faire partie du Conseil des États dont les membres sont choisis à raison de deux par canton et qui constitue une sorte de chambre haute. Mais les hommes qui ont l'ambition de jouer un rôle actif, préfèrent siéger au Conseil national où les députés, plus nombreux, élus en proportion de la population, représentent mieux l'opinion publique et ont plus d'occasions d'agir sur elle. Au bout de deux ans, Gustave Ador quitta le Conseil des États pour se faire élire au Conseil national.

En Suisse, la plupart des fonctions sont électives et la durée du mandat est d'ordinaire très courte. C'est ainsi que les membres du Conseil national ne sont élus que pour trois ans. Mais généralement, dans les affaires fédérales, les luttes des partis ne sont pas très vives, et, quand un élu se montre digne du choix de ses compatriotes, il est presque toujours l'objet de réélections successives. Aussi Gustave Ador est-il demeuré pendant vingt-huit ans député au Conseil national. Son action y a été très efficace. Il ne manquait jamais de prendre part aux discussions importantes, surtout à celles où l'intérêt supérieur du pays lui paraissait en jeu.

C'est ainsi qu'en 1913, il intervint dans la discussion sur la Convention du Saint-Gothard, pour s'opposer, de la façon la plus énergique, à sa ratification.

La voie ferrée du Saint-Gothard a été construite avec des subventions de trois États, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie et jusqu'en 1909, elle fut exploitée par une société.

En 1897, la Confédération suisse décida le rachat de tous les chemins de fer. Les gouvernements allemand et italien élevèrent alors une protestation imprévue, ils soutenaient qu'à raison de leur contribution financière, la ligne du Gothard ne pouvait être rachetée sans leur autorisation. Les discussions se prolongèrent pendant de longues années. Elles ne prirent fin que par un compromis; une convention conclue par le Conseil fédéral avec les deux gouvernements admit que l'Allemagne et l'Italie jouiraient, pour le tarif des marchandises expédiées de leurs territoires, des avantages accordés à tous autres pays, et cela non seulement sur la ligne du Saint-Gothard, mais sur toutes les lignes suisses. Cette faveur était accordée à perpétuité et sans aucun avantage réel en retour stipulé au profit de la Suisse. Quand on connut cette convention léonine, de vives protestations s'élevèrent dans tous les cantons et des pétitions, couvertes de milliers de signatures, furent adressées au Conseil national pour lui demander de refuser la ratification qui lui était demandée. En sa qualité de député, Gustave Ador dirigea les attaques les plus ardentes contre la convention, il la jugeait humiliante pour la Suisse qu'elle plaçait dans la dépendance économique de deux grands États voisins. Il connaissait trop bien l'état des partis et des esprits dans le Conseil national pour espérer faire rejeter le projet de ratification. On était en 1913, depuis longtemps le referendum était admis en Suisse et il est obligatoire quand la demande en est faite par 80 000 citoyens ou par 8 cantons. Mais ce recours au peuple n'était prévu que pour les lois, il était alors étranger aux traités internationaux dont la ratification

était de la compétence exclusive du parlement. Gustave Ador voyait là une lacune ; elle a été comblée par la suite. Mais se plaçant au-dessus des textes interprétés littéralement, il insinua qu'à raison des répercussions de la Convention en discussion sur la législation intérieure, le referendum était possible « Portons, disait-il, la convention devant notre peuple, notre maître à tous, nous nous soumettrons à sa décision souveraine. »

La Chambre ne se laissa pas convaincre, elle vota la ratification, et la suggestion un peu osée relative à la possibilité du referendum n'eut aucune suite. Mais Gustave Ador n'oublia pas l'humiliation qui avait été ainsi imposée à son pays. Aussi, quand quelques années plus tard, en 1919, il fut envoyé à Paris pour défendre les intérêts de la Suisse, il obtint l'insertion, dans le traité de Versailles, d'une disposition qui ouvrait la porte à la révision de la convention qu'il avait si vivement, mais inutilement combattue. L'Allemagne s'est engagée dans le délai de dix ans, à partir de la mise en vigueur du traité de paix, sur la demande du gouvernement helvétique et après accord avec le gouvernement italien, à accepter la dénonciation de la convention du Saint-Gothard. Dès avant la signature du traité de Versailles, du reste, l'Allemagne, par reconnaissance pour les services qu'avait rendus la Suisse en prenant soin des malades et des blessés internés sur son territoire pendant les hostilités, s'est déclarée prête à négocier les conditions de cette dénonciation. Le refus du gouvernement italien a seul mis obstacle à la réalisation de ce projet.

Pendant la durée de la grande guerre, un événement

grave provoqua l'intervention d'Ador. Un des membres du Conseil fédéral, le chef du département politique, M. Hoffmann, n'avait pas craint, malgré sa situation officielle, de faire auprès du Gouvernement russe des démarches pour le déterminer à conclure avec les empires centraux une paix séparée. C'était une atteinte indéniable à la neutralité suisse consacrée par les traités et qui est une garantie de l'indépendance du pays. Quand le fait fut révélé, il y eut dans la Suisse entière un véritable mouvement d'indignation, et celui dont la conduite l'avait provoqué, dut quitter le Conseil fédéral. Il fallait trouver immédiatement au membre démissionnaire du gouvernement un successeur. Il importait de faire un choix significatif destiné à montrer avec éclat que la démarche faite auprès de la Russie n'était pas le fait du gouvernement, mais d'un seul individu. D'un accord unanime, l'Assemblée fédérale appela Gustave Ador au Conseil fédéral. Il avait soixante-douze ans et il aurait pu arguer de son âge pour se dérober à ce fardeau. Mais il y voyait un grand service à rendre à son pays; il accepta et affirma dans les termes les plus élevés la loyauté de la Suisse et sa ferme volonté de se conformer rigoureusement aux devoirs de la neutralité.

Aussi bien, avant ce grave incident, l'opposition complète des idées entre le Conseiller fédéral Hoffmann et celui qui devait lui succéder s'était-elle déjà manifestée dans des discussions parlementaires. Le premier, imbu des doctrines politiques allemandes, affirmait que les devoirs du citoyen sont les mêmes que ceux de l'État, parce qu'il forme un tout avec lui, et il cherchait ainsi à justifier la censure des journaux et des mesures restrictives

projetées contre les libertés individuelles. Ador s'éleva contre cette théorie, qui conduit à l'asservissement des individus à l'État. Il disait : « La notion germanique de l'État n'entrera jamais dans nos cerveaux. Nous entendons juger les faits à la lumière de notre conscience. Nous laisserons battre notre cœur, et, si vous voulez nous grouper tous ensemble, appelez-nous sur le terrain de la liberté, nous n'irons jamais sur celui du despotisme. »

Nul mieux que Gustave Ador n'a indiqué, pendant la guerre, quels devaient être les caractères de la paix future.

« Tout le monde en Suisse, disait-il, souhaite la paix, mais il faut s'entendre sur laquelle... Pour mettre l'Europe à l'abri d'une catastrophe aussi épouvantable que celle à laquelle nous assistons depuis trois ans, pour qu'après cette horrible guerre, il y ait dans le monde plus de vraie solidarité et une plus haute compréhension des aspirations de tous les peuples, il faut souhaiter une paix qui ne soit pas une simple suspension temporaire des hostilités, mais une paix réparatrice et durable. Or, une paix durable n'est possible que si elle est bâtie sur les éternels principes de justice, de droit et de liberté et sur le respect de la volonté des peuples librement manifestée. »

Ce n'est pas seulement dans les assemblées politiques officielles qu'il parlait. Il se plaisait à prendre la parole dans les réunions populaires qui, dans un pays aussi profondément démocratique que la Suisse, sont très nombreuses et très suivies. Il y jouissait d'une popularité telle que, dès qu'il montait à la tribune, avant même qu'il eût prononcé un mot, il était accueilli par les applaudissements et les vivats des auditeurs.

Son éloquence était simple et souvent familière, elle était servie par une voix chaude et bien timbrée. Ses auditeurs reconnaissaient tout de suite que l'orateur était un homme désintéressé, cherchant avant tout la vérité et l'intérêt du pays, attachant plus d'importance à ses idées qu'à la forme dont il les revêtait.

Il parlait généralement d'abondance, sans l'aide d'aucune note. Quand il devait prendre part à des discussions d'une grande importance, il écrivait d'avance ses discours, il le faisait d'un seul jet et il les prononçait de mémoire.

Préférant la parole à la plume, il n'a composé aucun ouvrage, mais publié seulement quelques articles. Tous se rattachent à la grande œuvre à laquelle, en dehors de ses fonctions publiques, il a consacré sa vie, l'œuvre de la Croix Rouge.

Devenu, après l'incident Hoffmann, membre du Conseil fédéral, il y resta pendant deux ans et demi; il géra le département politique, puis il fut élu en 1919, président de la Confédération. En 1920, à l'âge de soixante-quinze ans, il abandonna les fonctions publiques, mais il ne cessa pas pour cela de porter un vif intérêt aux affaires de son pays et se montra toujours prêt à le servir. C'est ainsi qu'il accepta, après l'armistice, l'importante mission de venir à Paris, pour y défendre les droits et les intérêts de la Suisse devant la Conférence de la paix. Il obtint des résultats importants. Le traité de Versailles proclame de nouveau la neutralité de la Suisse. Puis, une autre disposition de ce traité réserve à la France et à la Suisse la faculté de reviser le système des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, qui ne correspond plus

aux circonstances actuelles et qui donne lieu à des réclamations et à des difficultés incessantes.

Gustave Ador ne s'est pas borné à s'occuper avec un dévouement inlassable des affaires de son pays, à le faire profiter de sa grande expérience et de la haute considération dont il jouissait dans le monde. Pendant plus d'un demi-siècle, il s'est consacré, avec toute son intelligence et tout son cœur, à la grande œuvre internationale de la Croix Rouge.

L'intéressante histoire de la Croix Rouge a été souvent racontée. Il est nécessaire d'en rappeler ici les éléments essentiels, pour faire comprendre et apprécier à leur juste et haute valeur, la grandeur des incomparables services humanitaires rendus par Gustave Ador.

A maintes reprises, au XIX^e siècle, des voix éloquantes se sont élevées après les guerres pour déplorer le sort malheureux des blessés et exprimer le souhait que des moyens fussent trouvés pour le rendre moins cruel. C'est de Genève qu'est parti en 1862 le véritable cri d'alarme. Il a été jeté par un citoyen genevois, Henri Dunant. Autorisé à suivre l'armée française en Italie, il avait assisté, le 24 juin 1859, à la bataille de Solferino. Dans une brochure intitulée *Un Souvenir de Solferino*, il donna une description poignante des souffrances atroces endurées par de nombreux blessés. Selon ses constatations, des milliers d'entre eux, abandonnés sur le champ de bataille, étaient morts faute de soins. Le mal était dû à l'insuffisance numérique du personnel sanitaire des armées (chirurgiens et infirmiers), ainsi qu'à l'infériorité du matériel par rapport aux besoins.

Il y avait là un état de choses d'autant plus déplorable que les perfectionnements des armes amènent une augmentation notable du nombre des blessés. Henri Dunant ne se bornait pas à constater le mal, il indiquait le remède qui, selon lui, pourrait y être apporté dans les guerres futures. Il préconisait la création dans chaque État de sociétés privées recrutant, en temps de paix, des chirurgiens et des infirmiers volontaires pour le temps de guerre et réunissant en grande quantité du matériel sanitaire. « Si ce personnel devait être admis par les gouvernements comme auxiliaire de celui des armées, n'y aurait-il pas moyen, écrivait-il, pendant une époque de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre? »

La brochure d'Henri Dunant, *Un Souvenir de Solferino*, produisit dans le monde une profonde et pénible impression. Les idées qu'elle contenait furent recueillies par la société genevoise d'utilité publique, société locale de bienfaisance que présidait notre regretté confrère, Gustave Moynier. Elle chargea une commission composée de plusieurs de ses membres, d'étudier les idées développées par Henri Dunant et, si elles paraissaient bonnes, de déterminer par quel moyen il était possible d'en obtenir la réalisation. La commission émit une opinion très favorable et estima qu'il y avait lieu de provoquer la réunion d'une conférence comprenant des personnes de nationalités différentes qui examineraient la question et pourraient prendre les résolutions qu'elle jugerait utiles.

Après qu'Henri Dunant eut parcouru l'Europe pour y répandre les idées qu'il avait développées et chercher à y recruter des adhérents, la Commission de la Société d'utilité publique de Genève, à laquelle le Conseil fédéral suisse prêta son concours, convoqua à Genève une conférence qui se réunit le 28 octobre 1863. 36 personnes en faisaient partie, 14 gouvernements y avaient envoyé 18 délégués, les autres membres y figuraient à titre purement privé. En quelques semaines, la Conférence prit des résolutions recommandant la création de sociétés nationales de secours aux blessés dans les différents pays, indiqua les principales conditions auxquelles elles devaient satisfaire pour être admises à compléter le personnel et le matériel sanitaire des armées, la Conférence admit que la Commission de la Société genevoise d'utilité publique, devenue un Comité international, pourrait servir de liaison entre les sociétés de secours aux blessés.

Mais, pour que la protection des blessés fût complète et vraiment efficace, il fallait des règles préventives obligatoires qui ne pouvaient être admises qu'avec le consentement et le concours des gouvernements. Une convention internationale était indispensable.

Dans les guerres, le feu de l'ennemi était parfois dirigé contre les hôpitaux et les ambulances, les blessés abandonnés par l'armée vaincue, n'étaient pas soignés par le personnel sanitaire de l'armée restée maîtresse du champ de bataille, les chirurgiens et les infirmiers étaient faits prisonniers comme les combattants et ils étaient ainsi mis dans l'impossibilité de remplir leur mission. C'étaient là des pratiques indignes de peuples civilisés. Il était indis-

pensable d'en empêcher le retour. Le Comité de Genève obtint, grâce aux démarches du Conseil fédéral suisse, la convocation d'une conférence diplomatique officielle. Cette conférence composée des plénipotentiaires de douze puissances, aboutit, le 22 août 1864, à la signature d'une convention connue sous le nom de *Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne*. Il y est déclaré que les blessés et les malades doivent être respectés et soignés sans distinction de nationalité par le belligérant qui les tient en son pouvoir, elle proclame que les hôpitaux et ambulances seront respectés et protégés par les belligérants, que le personnel sanitaire et les aumôniers seront aussi respectés et protégés en toute circonstance et ne pourront être faits prisonniers. Par un hommage bien dû à la Suisse, le signe héraldique de la Croix Rouge sur fond blanc formé par interversion des couleurs fédérales, était consacré comme emblème et signe distinctif du service sanitaire des armées. Des drapeaux et des brassards portant cet emblème devaient servir à assurer l'inviolabilité des ambulances et hôpitaux, ainsi que du personnel sanitaire. Le Comité international de Genève, dont tous les membres sont de nationalité suisse, prit le nom de Comité international de la Croix Rouge.

Le Comité s'est efforcé avant tout de provoquer la formation de sociétés de secours dans les divers pays. Ses efforts ont été couronnés de succès; il y a actuellement 57 sociétés de la Croix Rouge répandues dans toutes les parties du monde. En même temps, le nombre des États adhérant à la Convention de Genève pour la pro-

tection des blessés, a grandi à peu près dans les mêmes proportions, il est de 61. On a fréquemment réuni des conférences composées de délégués des sociétés de secours pour délibérer sur des questions d'intérêt commun et rechercher des solutions favorables à la bonne organisation et au bon fonctionnement de ces sociétés.

Dans les trop nombreuses guerres qui ont ensanglanté le demi-siècle, de 1864 à 1914, le Comité international et les sociétés de la Croix Rouge ont réalisé des progrès, amélioré notablement le sort des blessés et sauvé ainsi beaucoup de vies humaines. Éclairés par l'expérience, les États ont remplacé, en 1906, la Convention de Genève de 1864 par une convention nouvelle (1). Puis, un an après, la Conférence de La Haye en adaptait les dispositions à la guerre maritime et l'on en prépare l'adaptation à la guerre aérienne.

Mais c'est surtout la dernière guerre qui a fait apparaître de manière éclatante la grandeur des services rendus par l'œuvre de la Croix Rouge dans ses trois éléments, les sociétés de secours, le Comité international de Genève, la Convention de Genève.

Les résultats obtenus ont dépassé toutes les prévisions; ils sont dus pour une part prépondérante au Président du Comité international de la Croix Rouge, Gustave Ador. A une bonté agissante, au plus haut esprit de bienfaisance, il joignait d'éminentes qualités d'administrateur et un rare esprit d'invention pour trouver les moyens les

(1) En juillet 1929, une conférence diplomatique réunie à Genève a adopté une nouvelle convention modifiant celle de 1906.

plus efficaces de venir au secours des malheureux.

Il avait vingt-cinq ans quand il entra au Comité international de la Croix Rouge en 1870, pendant la guerre franco-allemande; il en devint tour à tour le secrétaire en 1871, le vice-président en 1888, le président en 1910. Il a ainsi appartenu au Comité pendant cinquante-huit ans. Il en est devenu l'âme et il s'est tellement identifié avec lui que certaines personnes désignaient le Comité sous le nom de la Croix Rouge Ador. Par une allusion touchante à son âge et aux longues années pendant lesquelles il a appartenu au Comité de Genève, on l'appelait le père et le grand-père de la Croix Rouge.

Dès le début des hostilités de 1914, il rappela dans les termes les plus élevés aux sociétés de secours les devoirs qui leur incombaient. Il s'adressa tout particulièrement aux sociétés appartenant à des pays neutres. Il leur indiquait que la Convention de Genève admet l'intervention dans les armées même du personnel sanitaire des sociétés constituées dans des États qui ne prennent pas part aux hostilités. Si le devoir des neutres est de rester tout à fait étrangers aux luttes armées, il n'y a pas de neutralité quand il s'agit de venir en aide aux victimes de la guerre.

Sous la haute direction de Gustave Ador et grâce à la grande considération dont il jouissait dans le monde, la mission du Comité de la Croix Rouge s'est élargie, son influence a grandi. Cette institution privée dont aucun traité, aucun acte officiel n'a reconnu l'existence, a été souvent entendue et parfois écoutée; son président s'adressait aux souverains, aux chefs d'État, aux gouvernements et ceux-ci, de leur côté, s'adressaient à lui.

Le Comité de la Croix rouge s'est imposé entre autres devoirs celui d'intervenir pour assurer autant que possible le respect des règles de la Convention de Genève pour la protection des blessés. Gustave Ador n'a eu que trop souvent l'occasion d'en signaler la violation.

Un grand nombre de plaintes adressées au Comité de la Croix Rouge dénonçaient des faits contraires aux dispositions les plus formelles de la Convention de Genève. Des belligérants signalaient notamment le bombardement d'ambulances, le torpillage de navires-hôpitaux, de mauvais traitements infligés aux blessés. D'autres étaient accusés d'employer indûment la Croix rouge pour protéger des formations militaires. La vérification de ces faits était très difficile, fréquemment impossible. Aussi Gustave Ador devait-il se borner très souvent à transmettre ces plaintes aux gouvernements qu'ils incriminaient. Mais quand il avait des preuves certaines, ses protestations devenaient véhémentes et il les répétait sans se lasser jusqu'à ce qu'il eût obtenu pleine satisfaction ou perdu tout espoir d'être écouté. Ainsi, au mépris des règles admises par les États civilisés qui reconnaissent et respectent les sociétés de la Croix Rouge, le gouverneur allemand de la Belgique avait dissous la société belge et mis la main sur sa fortune constituée pour venir en aide aux blessés. Si Gustave Ador ne parvint pas à faire rétracter l'arrêté de dissolution, il détermina du moins celui qui l'avait signé à donner aux fonds confisqués un emploi conforme à leur destination. Il protesta aussi avec une grande énergie contre la méconnaissance complète par les Empires centraux des dispositions

qui défendent de faire prisonniers les membres du personnel sanitaire et il parvint à faire mettre en liberté de nombreux chirurgiens retenus illégalement en captivité. Dépassant même les limites du domaine du Comité qu'il présidait, Gustave Ador ne craignit pas de protester de toutes ses forces contre des procédés nouveaux contraires aux lois de la guerre entre peuples civilisés, tels que l'emploi de gaz asphyxiants, le torpillage des navires de commerce.

Les blessés ne sont pas les seules victimes de la guerre. Les prisonniers ne sont guère moins à plaindre. Ils souffrent de ne plus pouvoir défendre leur patrie, d'être privés de nouvelles des personnes qui leur sont chères et, parfois, ils sont soumis à un régime disciplinaire rigoureux et ne reçoivent qu'en quantité insuffisante les aliments nécessaires à la vie. Cependant, pour ne pas affaiblir leurs efforts par la poursuite de buts différents, les fondateurs de la Croix Rouge n'avaient pas fait porter leur action sur les prisonniers de guerre. Dans les conférences de La Haye, en 1899 et en 1907, on avait essayé de combler la lacune, on avait, tout au moins, formulé quelques règles générales pour les protéger. Les prisonniers doivent être traités avec humanité, ils ont droit au respect de leur personnalité et de leur honneur; s'ils peuvent être employés à quelque travail, c'est du moins à un travail sans aucun rapport avec les opérations de la guerre. La captivité n'est ni une peine, ni un acte de vengeance, c'est seulement une sorte de sequestre temporaire qui doit être exempt de tout caractère pénal. (1)

(1) La Conférence réunie à Genève en juillet 1929 pour réviser la conven-

Dans la dernière conférence des sociétés de la Croix Rouge tenue avant la guerre à Washington en 1912, il avait été décidé que ces sociétés réuniraient dans leurs pays respectifs des secours pour les militaires en captivité et que la répartition en serait faite par le Comité international de Genève. Gustave Ador, qui était président de cette conférence, comme il l'avait été de beaucoup d'autres du même genre, déclara que le Comité sentait hautement la grande importance du rôle qui lui était confié ; qu'il restait à la disposition des sociétés de secours pour mettre son autorité, son zèle et son dévouement à l'accomplissement de cette tâche, qu'il acceptait avec reconnaissance, au nom du Comité international, ce témoignage de confiance.

Deux années n'étaient pas écoulées et celui qui faisait cette promesse solennelle avait l'occasion de la tenir et il en dépassa même les limites. Pendant plus de quatre ans il s'ingénia à organiser sous les formes les plus variées, l'aide donnée à des prisonniers dont le nombre dépassait celui qu'il avait atteint dans toutes les guerres antérieures.

Dès le mois d'août 1914, Gustave Ador fit décider par le Comité international de la Croix Rouge la création à Genève d'une agence internationale de secours aux prisonniers de guerre. L'admirable fonctionnement de cette agence, due avant tout à l'impulsion que son fondateur sut lui imprimer, a contribué à répandre dans le monde entier

tion de 1906 a adopté, outre une convention nouvelle pour la protection des blessés dans les armées en campagne, une convention sur la protection des prisonniers. Ces deux conventions sont soumises à la ratification des États.

son nom et à lui assurer la reconnaissance de milliers de malheureux.

Il est impossible, dans une simple notice, de faire connaître d'une façon complète tout ce qu'a fait l'agence des prisonniers de guerre pour mettre fin aux souffrances physiques et morales causées par la guerre ou tout au moins pour les atténuer. On peut tout au plus essayer de donner une idée de la grandeur de l'œuvre accomplie.

Pour obtenir des résultats efficaces, il fallait connaître les noms des prisonniers, savoir dans quel pays ils subissaient leur captivité, dans quel camp ils étaient placés. Les difficultés étaient grandes; le nombre de ces malheureux s'est accru sans cesse pendant quatre ans, ils étaient dispersés dans les contrées les plus diverses, en Europe et hors d'Europe. Puis, les belligérants mettaient souvent peu d'empressement à répondre aux questions qui leur étaient posées. On réussit pourtant, au prix de bien des peines, à dresser des listes à peu près complètes des prisonniers de guerre, avec des indications relatives au lieu de leur séjour.

Munie de ces listes, l'agence de Genève put faire, grâce à des envois qu'elle recevait des pays belligérants et des pays neutres, parvenir aux prisonniers des allocations en argent et des secours en nature. Les allocations en argent ont dépassé 18 millions, les colis individuels ont atteint le chiffre de 1864914 et 1813 wagons complets ont été employés à des envois collectifs.

Beaucoup de plaintes arrivèrent à Genève de camps de prisonniers, elles portaient sur leur régime alimentaire, les conditions de logement et sur les traitements d'une

rigueur extrême qui leur étaient parfois infligés. Les démarches de Gustave Ador décidèrent les gouvernements des États belligérants à laisser visiter par des délégués de l'agence de Genève les camps de prisonniers situés hors de la zone des armées. Ils examinaient si les plaintes étaient fondées et, au retour de leur mission, présentaient des rapports sur les résultats de l'enquête à laquelle ils s'étaient livrés sur place. Des abus, des pratiques condamnables disparurent à la suite des visites à plusieurs desquelles Gustave Ador participa en personne.

Avec la prolongation de la guerre, il arriva souvent que des prisonniers appartenant à la même famille étaient détenus dans le même pays. Quel adoucissement ce pouvait être pour eux d'être réunis ! L'insistance prolongée du Comité de Genève amena les belligérants à réunir dans un même camp des pères et des fils, des frères, des beaux-frères également soldats, sous officiers ou officiers. C'est ainsi que quelques siècles plus tôt, sous l'influence bienfaisante de la philosophie et du Christianisme, des empereurs romains recommandaient de ne pas séparer, dans les partages de successions comprenant des esclaves, les femmes de leurs maris, les enfants de leurs parents.

Une des pratiques les plus déplorables auxquelles s'attaqua Gustave Ador était celle des représailles. S'il n'a pu obtenir des belligérants la suppression complète de cette pratique, il y a du moins fait apporter de sensibles atténuations. Le belligérant qui avait à se plaindre du traitement de ses nationaux prisonniers, appliquait de son côté, à titre de représailles, des mesures rigoureuses aux prisonniers qu'il avait entre les mains. C'était là une

révoltante iniquité, puisqu'on frappait ainsi des innocents. Cette pratique était d'autant plus injuste que souvent une des parties n'y avait recours que sur de simples bruits qu'elle s'abstenait de vérifier. Pour mettre un terme à ces pratiques barbares, Gustave Ador avait proposé de réunir des délégués des États belligérants. Mais pendant les hostilités, les gouvernements ennemis répugnent à de telles rencontres. Le résultat des démarches réitérées et d'une longue correspondance fut que les belligérants consentirent dans les derniers mois de la guerre à ne recourir aux représailles qu'après une enquête et un essai de conciliation.

Un succès plus décisif fut la suppression d'une pratique plus odieuse que celle des représailles, celle des camps de propagande. Des empires centraux s'efforçaient de détacher des prisonniers de leur patrie et de les déterminer à faire partie de leurs armées. On allait parfois jusqu'à infliger un traitement de rigueur à ceux qui ne se laissaient pas entraîner à ces actes de félonie et restaient fidèles à leur drapeau. On imagina de réunir dans des camps dits de propagande ceux qu'on croyait susceptibles de céder à ces tentatives.

Parmi les prisonniers, il y a des blessés et des malades que leur état met dans l'impossibilité de reprendre les armes. Une longue captivité, comme celle qui résultait de la prolongation de la guerre, ne pouvait qu'aggraver leur état. Le Comité de Genève a déterminé les belligérants à consentir à l'échange des grands blessés et des prisonniers atteints de graves maladies. Le nombre des prisonniers échangés entre la France et l'Allemagne a dépassé cent mille de chaque côté.

En dehors de cette catégorie de prisonniers, il en est dont une longue captivité et des privations compromettent gravement la santé. Il leur faut le grand air, le séjour dans une contrée salubre. Gustave Ador sollicita du gouvernement fédéral l'internement de ces malades en Suisse. Il eut gain de cause. Le nombre des internés a dépassé 68000. A l'exemple de la Suisse, sur les instances répétées de son président, au nom du Comité de Genève, plusieurs États ont aussi reçu sur leur territoire des prisonniers malades. Grâce à cet internement, des milliers de vies humaines ont été sauvées. Ainsi, c'est à l'heureuse inspiration de Gustave Ador et à la générosité de quelques Gouvernements neutres et surtout du peuple suisse que des milliers de prisonniers ont échappé à la prolongation de leurs souffrances et à la mort.

La tâche de l'agence de Genève ne fut pas terminée avec l'armistice et la paix. La captivité des prisonniers de guerre n'est que temporaire; après la fin des hostilités, ils doivent être remis en liberté et rendus à leur patrie. Mais le nombre des prisonniers, leur dispersion dans des pays très différents et parfois lointains rendaient en 1919, le rapatriement lent et difficile. Le Comité de Genève est intervenu pour le hâter, et 425000 prisonniers ont été rapidement rendus à leur patrie et à leur famille.

L'agence internationale n'a pas limité sa bienfaisante activité à l'aide donnée aux prisonniers. Parmi les non-combattants il y a de très nombreuses personnes pour qui la guerre est une cause de cruelles souffrances morales. Des pères, des mères, des épouses, des fiancées restent dans la plus pénible incertitude sur le sort des soldats

qui leur sont chers ; on ne sait s'ils sont vivants ou morts, s'ils sont blessés ou prisonniers. On ignore, quand les hostilités s'étendent à de nombreux pays, où ils peuvent se trouver. L'agence internationale de Genève a fonctionné comme agence de renseignements. Non seulement elle était parvenue à se faire communiquer des listes de prisonniers et de morts, mais pour les disparus, elle se chargeait de faire des enquêtes. Elle pouvait ainsi répondre aux milliers de demandes que les familles inquiètes lui adressaient. Plus de trois mille lettres par jour sont ainsi arrivées en moyenne à l'agence, et elle en a transmis journellement plus de mille à des prisonniers et à leurs familles. Cent vingt mille personnes sont venues elles-mêmes s'enquérir du sort de militaires et souvent Gustave Ador a reçu leurs visites et son cœur compatissant a trouvé les paroles qui adoucissent les grandes douleurs.

Une cause tout à fait imprévue a donné une extension considérable à l'activité de l'agence des prisonniers de guerre. Un grand principe admirablement posé par Rousseau dans le *Contrat social*, paraissait acquis : la guerre est une relation d'État à État, leurs forces armées sont seules aux prises et, par suite, la population civile doit échapper à tout acte de violence. Dans la grande guerre, ce principe, conquête de la civilisation, a été foulé aux pieds, toute distinction entre les combattants et les non-combattants a été complètement écartée. Des villes ouvertes ont été bombardées. Les populations civiles ont été durement traitées, des non-combattants, des femmes, des vieillards, des enfants ont été déportés et internés hors

de leur pays. L'agence des prisonniers de guerre, en assimilant ces nouvelles victimes de la guerre à des prisonniers, a organisé un service civil spécial, qui a rendu à eux, ainsi qu'à leurs familles les mêmes précieux services.

Pour suffire à toutes ces tâches variées et compliquées, un personnel considérable était nécessaire. Quelques chiffres souligneront l'importance du travail. Douze cents personnes y ont été employées, et presque toutes ont donné leur concours bénévole et gratuit. Des sections spéciales affectées chacune à un des pays belligérants avaient été constituées. Pour la section affectée aux prisonniers français en Allemagne, à la fin de 1918, il y avait deux millions et demi de fiches formant 192 370 pages ; les lettres reçues des familles françaises se sont élevées à 560 800. Le fichier anglais comptait plus de 500 000 fiches. Le nombre des renseignements communiqués pour les prisonniers allemands en France a été de 537 161.

La puissante influence exercée par Gustave Ador sur tous les actes, sur toutes les décisions du Comité international, était connue dans les pays étrangers. Il entreprit souvent, du reste, de longs voyages pour défendre auprès des autorités compétentes la cause des malheureux. Les gouvernements de tous les pays ne manquèrent pas de lui décerner leurs plus hautes distinctions honorifiques (1).

(1) En 1921, le Gouvernement français, en adressant au Comité international de Genève la médaille de la reconnaissance française, faisait la déclaration suivante :

« Le Comité international de la Croix Rouge a été le centre d'attraction et de prédilection des plus grands cœurs et des plus pures intelligences, filiation spirituelle et généreuse d'Henri Dunant, héritage immense recueilli, maintenu et accru devant l'admiration du monde par M. Ador, grand cœur parmi

Bien longue serait la liste des décorations, des médailles, des diplômes qui lui ont été attribués.

Plus probants encore que les distinctions officielles, et souvent très touchants, sont les témoignages individuels de reconnaissance. Gustave Ador recevait journallement d'innombrables lettres où ceux dont l'œuvre qu'il dirigeait avait allégé les souffrances, exprimaient leur gratitude.

Ces lettres formeraient sans doute des volumes. Voici deux extraits de deux d'entre elles :

« Absolument touché, j'admire le merveilleux service que vous rendez aux pauvres poilus sans nouvelles.

« Votre travail désintéressé, tendant exclusivement à soulager mes souffrances morales est une grande œuvre devant Dieu. Avec une exactitude étonnante, vous répondez à chacune de mes lettres; avec une patience d'ange, vous faites des enquêtes d'après toutes les traces que je peux vous indiquer. Autour tout est si froid. Dans ces ténèbres, votre société brille comme une étoile et nous donne l'espoir et la foi qu'il y a encore dans le monde des gens qui ne sont pas enlisés dans le matérialisme et l'égoïsme. »

On savait si bien partout et dans tous les milieux quel était le principal artisan de tant d'actes d'assistance et de charité qu'on devinait à qui étaient destinées des lettres revêtues d'adresses souvent très incomplètes. Il en fut ainsi notamment de celle qui portait cette très brève adresse : *Au bon Gustave — Suisse.*

tant de grands cœurs et belle intelligence parmi tant de belles initiatives rassemblées et coordonnées autour de lui pour l'apaisement du monde tourmenté. »

La Commission officielle française des prisonniers de guerre a rendu hommage à Gustave Ador, en lui adressant ces quelques lignes :

« La Commission se fait l'interprète fidèle des sentiments des familles des prisonniers de guerre et des civils français retenus en Allemagne, en Autriche-Hongrie ou internés en Suisse pendant la durée de la guerre, en exprimant la gratitude de la France, pour le concours précieux que M. Ador n'a cessé de donner personnellement avec la Croix Rouge de Genève pour l'adoucissement du sort des captifs. »

La conclusion de la paix ne mit pas fin à une activité consacrée par Gustave Ador à la défense des intérêts de son pays et au développement des grandes institutions internationales. Comment un esprit, généreux comme le sien, n'aurait-il pas été partisan d'une institution telle que la Société des Nations dont l'objet, difficile et sans doute très long à réaliser, est de faire régner dans le monde la paix fondée sur le Droit? Le secrétaire général de la Société des Nations a écrit : « Alors que tout esprit de collaboration internationale paraissait oublié parmi les divisions de la guerre, le Comité de Genève, présidé par M. Ador, poursuivit inlassablement son effort de rapprochement et de solidarité. Ce que représenta alors pour tant de nations, pour tant d'hommes dans la détresse, la haute figure de M. Ador, personne ne pourra l'oublier, et si je tiens à le rappeler, c'est parce que j'ai la conviction que ce furent les principes défendus par M. Ador pendant la guerre qui facilitèrent dans la suite l'éclosion et le progrès de la Société des Nations. »

La neutralité de la Suisse pouvait paraître constituer un obstacle à son admission comme membre de la Société des Nations, le pacte qui l'organise prévoit l'intervention armée des États qui en font partie contre ceux qui recourent à la guerre au mépris des obligations contractées par eux, en tant que membres de la Société. Gustave Ador provoqua des explications qui garantissaient à la Suisse qu'en pareil cas, elle n'aurait pas à intervenir, et la campagne qu'il entreprit détermina, lorsque le peuple fut appelé à se prononcer, la formation d'une majorité favorable à l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

Gustave Ador était de ceux qui croient n'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Il se place au premier rang de ceux qui ont provoqué une extension nouvelle du rôle bienfaisant des sociétés de la Croix Rouge. Il appuya de toute son autorité le projet de création de la Ligue de ces sociétés, destinée à prendre une part active à la lutte entreprise contre les maladies infectieuses et à venir au secours des malheureux atteints par les grandes calamités de toute nature qui frappent trop souvent les populations. Il a, pour cette œuvre capitale, obtenu le concours de la Société des Nations. Un des articles du Pacte dispose que « les Membres de la Société des Nations s'engagent à encourager et favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix Rouge dûment autorisées qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance du monde. »

Lorsque le gouvernement suisse fut appelé à choisir des délégués à l'Assemblée de la Société des Nations, le

nom d'Ador vint à l'esprit de tous, il s'imposait. Pendant les cinq années où il siégea dans cette assemblée, il eut un rôle très actif et des résultats pratiques d'une grande importance furent dus à sa haute expérience. Il fut nommé président du Comité économique et financier. C'est sous son inspiration que ce Comité détermina les moyens propres à rétablir la situation financière de plusieurs États gravement atteints par la guerre.

Pour rendre un légitime hommage à l'homme dont l'activité avait été si remarquablement généreuse et si féconde pendant la guerre, tous ses collègues pensaient à lui conférer pour une session la présidence de l'assemblée de la Société des Nations. Un motif de haute convenance s'opposait à la réalisation de ce projet. Gustave Ador n'était pas le premier délégué de la Suisse. Cette qualité appartenait au Président de la Confédération. Mais l'Assemblée voulut du moins témoigner son estime à celui qu'elle ne pouvait pas mettre à sa tête pendant une de ses sessions, elle lui conféra le titre de président honoraire, titre d'honneur permanent que jusqu'à présent, il a été seul à porter.

Pendant qu'il fut membre du Conseil fédéral, il avait dû laisser un vice-président diriger le Comité international de la Croix Rouge, mais il ne cessa pas de suivre ses travaux et de le guider de ses précieux conseils. Dès qu'il eut en 1920 quitté le gouvernement, il se hâta de reprendre l'exercice des fonctions présidentielles. Il continua à les exercer avec la plus scrupuleuse exactitude, avec un zèle actif que l'état de sa santé et son âge ne ralentirent pas.

L'avant-veille de sa mort, le 29 mars 1928, il présidait encore une séance que, contrairement à son habitude, il dut quitter avant la fin, pris d'un mal subit dont on ne soupçonnait pas la gravité.

La nouvelle de sa mort causa dans le monde une impression profonde; de tous les pays parvinrent à sa famille et au Comité international de la Croix Rouge des témoignages émus de sympathie et de regrets.

Ses obsèques eurent lieu à Genève, le 3 avril 1928, au milieu d'une foule énorme où figuraient un grand nombre de représentants officiels des gouvernements et des sociétés de la Croix Rouge de tous les pays. Mais quelle multitude y aurait assisté si tous ceux dont il avait contribué à sauver la vie ou à atténuer les souffrances avaient fait partie du cortège funèbre! Les rues de Genève n'auraient pu les contenir.

L'homme dont je viens de résumer la belle vie, a bien mérité de sa patrie et de l'humanité. Ce neutre, ce pacifique a été une des plus grandes figures de la guerre. Sans doute, il n'a commandé aucune armée, il n'a été le chef ou le premier ministre d'aucun des États belligérants, il n'a eu à sa disposition aucun élément de force matérielle, mais, placé à la tête d'une simple association privée, le Comité international de la Croix Rouge de Genève, il a joui dans le monde entier de cette autorité supérieure à toutes les autres, qu'on appelle l'autorité morale et il l'a exercée avec un dévouement sans bornes, un désintéressement absolu. Il a su admirablement mettre en pratique la belle devise *inter arma caritas*, devise de l'œuvre de la Croix Rouge « qui repose sur ce qu'il y a

de plus pur, de plus élevé, de plus noble dans le cœur de l'humanité, les sentiments de pitié, de charité, d'amour du prochain, de compassion pour toutes les souffrances » (1).

L'histoire retiendra le nom du grand citoyen suisse que fut Gustave Ador, elle le placera aussi haut que ceux des hommes d'État, des généraux illustres qui ont assuré le triomphe de la liberté et du droit, parce qu'il a consacré toutes ses forces à l'atténuation des maux de la plus horrible des guerres et à la préparation pour le monde d'un avenir meilleur.

(1) Paroles de Gustave Ador.